Nations Unies E/CN.17/2005/7

Conseil économique et social

Distr. générale
7 avril 2005
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Treizième session
11-22 avril 2005
Point 4 a), b) et c) de l'ordre du jour provisoire*
Module thématique du cycle d'application 2004-2005 (session directive) : eau; assainissement; et établissements humains

Lettre datée du 1er avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le résumé du Président du deuxième Forum international sur les partenariats pour un développement durable, qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 21 au 23 mars 2005 sous le haut patronage de S. M. le Roi Mohammed VI (voir annexe).

Le Forum a été organisé par le Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires.

Le Forum de Marrakech était ouvert à toutes les parties prenantes participant ou souhaitant participer à des initiatives de partenariat et, en particulier, aux membres de partenariats s'occupant du fonctionnement quotidien de partenariats existants dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Au total, quelque 500 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de la société civile et du secteur public ont participé au Forum.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la treizième session de la Commission du développement durable au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohamed **Bennouna**

* E/CN.17/2005/1.

05-29802 (F) 080405 080405

Annexe à la lettre datée du 1er avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé du Président du deuxième Forum international sur les partenariats pour un développement durable : promotion de la mise en œuvre dans les secteurs de l'eau et de l'énergie

[21-23 mars 2005, Palais des Congrès, Marrakech (Maroc)]

Introduction

1. Le deuxième Forum international sur les partenariats pour un développement durable s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 21 au 23 mars 2005 sous le haut patronage de S. M. le Roi Mohammed VI. Le Forum était organisé par le Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires.

2. Le Ministre marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, M. Mohamed Elyazghi, a présidé la séance d'ouverture du Forum, et le Secrétaire général du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, M. Ahmed Ameur, a présidé la séance de clôture. Lors de la séance d'ouverture, des ministres et de hauts représentants des États-Unis d'Amérique, de la Jordanie, des Pays-Bas, du Congo et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont décrit l'expérience de leur pays en matière de partenariats.

3. Le Forum de Marrakech était ouvert à toutes les parties prenantes participant ou souhaitant participer à des initiatives de partenariat et, en particulier, aux membres de partenariats s'occupant du fonctionnement quotidien de partenariats existants dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Au total, quelque 500 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de la société civile et du secteur privé, venant de plus de 60 pays, y compris 13 ministres, ont participé au Forum.

4. La réunion avait pour objet de promouvoir la mise en œuvre du développement durable en renforçant et en encourageant les partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. En particulier, les travaux du Forum ont été centrés sur les questions relatives au processus d'établissement de partenariats.

5. Le Forum de Marrakech a donné suite aux questions examinées au premier Forum international sur les partenariats pour un développement durable (tenu en mars 2004 à Rome), qui avait pour objet d'accroître la contribution des partenariats à la réalisation des buts et objectifs du Plan d'application de Johannesburg[a], adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable, et d'autres accords internationaux relatifs au développement durable. Le Sommet mondial avait consacré officiellement les partenariats en tant qu'instruments importants permettant de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Plus de 200 partenariats pour le développement durable ont été créés à l'occasion du Sommet. À l'heure actuelle, quelque 300 partenariats pour le développement

durable ont été enregistrés par le secrétariat de la Commission du développement durable.

6. Dans le contexte de la Commission du développement durable, les partenariats pour le développement durable sont définis comme étant des initiatives volontaires et multipartites contribuant à l'application d'Action 21[b], du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21[c] et du Plan d'action de Johannesburg. Toutefois, comme l'a noté le Forum de Marrakech, il y a de nombreuses formes de collaboration qui peuvent être appelées partenariats : des collectifs aux réseaux, des coopérations locales aux collaborations internationales, et des arrangements officiels aux structures informelles moins définies.

7. Les partenariats pour le développement durable dans les secteurs de l'eau et de l'énergie sont parfois constitués sous la forme de partenariats secteur public-secteur privé. Les principales différences entre ces partenariats et les partenariats multipartites tiennent à leur composition (secteur public-secteur privé par rapport à parties prenantes multiples) et à leur structure (contrat par rapport à des accords internes plus souples). Toutefois, il est possible de trouver des initiatives multipartites dans le cadre d'un partenariat secteur public-secteur privé.

8. Avant tout, les partenariats pour le développement durable permettent à toutes les parties intéressées – qu'il s'agisse des gouvernements, de la société civile ou du secteur privé – de mettre en commun leurs énergies et leurs ressources pour relever les défis posés par la réalisation des objectifs de développement durable dans un monde interdépendant en cours de mondialisation.

9. Si le mécanisme de partenariats a été un instrument utilisé depuis assez longtemps pour encourager l'application sur le terrain, l'acceptation des partenariats pour le développement durable en tant que résultat complémentaire du Sommet mondial pour le développement durable a suscité un intérêt croissant pour démontrer qu'ils donnent une valeur ajoutée concrète à la réalisation des objectifs de développement durable. Lors du premier Forum tenu à Rome, cela a suscité des préoccupations quant à la nécessité d'accroître la crédibilité, la responsabilité, la transparence et la fiabilité de ces initiatives et de faire en sorte qu'elles se traduisent par des résultats tangibles.

10. Le Forum de Marrakech a été centré sur les questions concrètes qui sont au cœur de la formation et du fonctionnement des partenariats : les structures internes de gouvernance, la mobilisation de ressources et l'examen et l'évaluation des partenariats. Les questions relatives au processus d'établissement de partenariats ont été examinées en détail sur la base des expériences spécifiques de partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

Partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie et processus d'établissement de partenariats

11. Le Forum a mis en évidence les principaux éléments des partenariats pour le développement durable dans les secteurs de l'eau et de l'énergie et a eu des débats sur les questions suivantes :

- L'utilisation d'approches novatrices concernant les partenariats afin de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs dans les secteurs de l'eau et de l'énergie;
- L'établissement de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux qui existent déjà, en particulier dans les pays en développement;
- L'échange d'informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans le processus d'établissement de partenariats (par exemple la formation, la gestion et le financement de partenariats, etc.);
- La fourniture de possibilités de création de réseaux et la mise en évidence de partenariats qui fonctionnent, notamment grâce à une exposition sur les partenariats et au concept novateur de la Place de Marrakech.

Partenariats dans le secteur de l'eau

12. Sept séances consacrées à l'eau ont eu lieu pendant les deux premiers jours du Forum. Ces séances ont permis aux partenariats dans le secteur de l'eau et de l'assainissement de différentes régions de présenter des cas spécifiques et d'examiner les questions les plus importantes dans le cadre d'une table ronde avec un animateur. Quatorze cas différents ont été présentés par 17 membres de partenariats au cours de ces séances.

13. Ces partenariats avaient plusieurs objectifs communs, tels que :

- Améliorer l'accès à des services viables d'adduction d'eau et d'assainissement dans les zones urbaines et/ou rurales;
- Influencer les politiques gouvernementales concernant l'eau et l'assainissement; et
- Faciliter la transparence et la prise de décisions participative dans le secteur de l'eau.

14. Les débats sur l'eau ont été centrés sur l'identification des difficultés rencontrées dans ce secteur et des moyens qui permettent aux partenariats d'aider à les surmonter. Les débats sur les partenariats dans le secteur de l'eau ont porté en particulier sur les partenariats secteur public-secteur privé et les partenariats multipartites. Les difficultés concernaient principalement la gouvernance, le financement, le renforcement des capacités, le recouvrement des coûts et les technologies appropriées. Les principaux enseignements tirés concernant ces difficultés sont décrits ci-après.

15. En ce qui concerne les questions de gouvernance, on a reconnu que, si les gouvernements avaient la responsabilité de définir des politiques (structures juridiques et réglementaires), les partenariats pouvaient légitimement influencer ces politiques, à condition que l'influence du secteur privé et de la société civile s'exerce dans des limites claires pour des motifs de transparence et de légitimité. Les partenariats qui visaient à promouvoir une gouvernance efficace ont été en mesure de :

- Promouvoir le fait que des changements sont nécessaires et mobiliser la volonté politique d'agir;

- Faciliter la compréhension mutuelle et une solution équitable des différends causés par les intérêts concurrentiels des partenaires (par exemple l'accès aux services, le recouvrement des coûts, la modicité et les profits);
- Encourager la confiance, la transparence et la prise de décisions participative lors de l'élaboration des politiques relatives au régime d'occupation des terres, à la fixation de normes, à la fixation des prix et des tarifs, aux services pour les pauvres, à la participation communautaire et aux priorités pour l'expansion des services.

16. En matière de financement, les enseignements tirés ont montré que les partenariats pouvaient :

- Réduire les risques individuels concernant les investissements pour les donateurs, le secteur privé, les usagers et les gouvernements;
- Mobiliser des ressources financières et renforcer les propositions de financement;
- Faciliter les innovations dans les arrangements de financement avec les donateurs et l'élaboration de méthodes de financement telles que le franchisage, les garanties partielles pour les prêts, etc.

17. Les partenariats dans le secteur de l'eau qui visaient à renforcer les capacités à tous les niveaux pouvaient contribuer à :

- Assurer un appui institutionnel à plus long terme;
- Mobiliser un large éventail de parties prenantes (secteur privé, milieux universitaires, organisations non gouvernementales);
- Accroître les qualifications techniques et les capacités d'exécution (par exemple, la capacité d'exécuter des activités et d'obtenir l'égalité des chances);
- Mettre en place des processus pour définir des buts et des indicateurs et mesurer les résultats du renforcement des capacités.

18. Les partenariats qui s'efforçaient d'obtenir le recouvrement des coûts pour la fourniture de services fiables étaient en mesure de :

- Échanger des informations de manière à assurer que les parties prenantes comprennent bien la totalité des coûts entraînés par la fourniture de services (y compris la production, le traitement, la distribution, l'assainissement et le drainage, la dépréciation, l'entretien et les frais généraux);
- Faciliter l'acceptation du fait que tous les coûts doivent être pris en considération pour assurer la fourniture des services;
- Mettre au point des mécanismes pour une répartition équitable des coûts, y compris les tarifs sociaux, les subventions ciblées et d'autres mécanismes tels que le microcrédit et la collecte flexible des redevances, afin d'appuyer l'accès aux services des ménages pauvres.

19. En ce qui concerne la fourniture de technologies appropriées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les participants ont noté que les partenariats pouvaient :

- Faciliter la participation au niveau local à la prise de décisions sur les technologies appropriées;
- Réunir des ensembles de qualifications complémentaires (recherche-développement, finances, fabrication, marché, distribution, etc.);
- Influencer l'adoption par le gouvernement de politiques et réglementations qui favorisent l'innovation centrée sur la technologie et permettant d'élargir l'accès et de réduire les coûts;
- Encourager l'innovation et améliorer la flexibilité dans l'application des technologies sans pour autant compromettre les normes acceptées (par exemple, pour la qualité de l'eau, la salubrité, etc.).

Partenariats dans le secteur de l'énergie

20. Six séances ont été consacrées à l'énergie au cours des deux premiers jours du Forum. Ces séances ont donné aux représentants des partenariats dans le secteur de l'énergie l'occasion d'examiner les partenariats actuels et les difficultés liées à de telles initiatives. Dix-sept orateurs représentant les gouvernements, le secteur privé et la société civile ont partagé leur expérience en matière de partenariat.

21. Le point commun des partenariats examinés au cours des séances consacrées à l'énergie était de fournir un accès aux services énergétiques. En particulier, ces initiatives visaient à promouvoir :

- L'utilisation de technologies et de systèmes utilisant des sources d'énergie renouvelables;
- L'utilisation de technologies et de systèmes fondés sur l'efficacité énergétique;
- L'utilisation de combustibles plus propres et de systèmes de transport viables.

22. Les séances consacrées à l'énergie ont été centrées sur l'identification des questions les plus importantes pour les partenariats dans ce secteur et les difficultés communes auxquelles ces initiatives devaient faire face. En particulier, les débats ont porté sur les questions relatives aux besoins des utilisateurs finals en matière de développement, la politique générale pour les questions énergétiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des partenariats dans le secteur de l'énergie.

23. Les besoins en énergie des utilisateurs finals ont été examinés du point de vue des représentants de pays en développement qui ont exprimé leurs vues sur ce que devraient être les buts et les objectifs ultimes des partenariats pour le développement durable dans le secteur de l'énergie. Des points précis ont été soulevés en ce qui concerne la satisfaction des besoins en énergie des utilisateurs finals, à savoir que :

- Les pauvres pouvaient payer et payaient effectivement pour la fourniture de services énergétiques – et ils finissaient souvent par payer plus que les autres consommateurs;
- La participation des groupes et collectivités locaux à la mise en œuvre était essentielle pour assurer l'accès des pauvres aux services;

- Une plus grande mobilisation du secteur privé pour la fourniture de ressources financières, de technologies et de services était requise.

24. Le plan directeur pour les questions énergétiques a été examiné dans le contexte des principales réunions sur l'énergie qui ont eu lieu depuis le Sommet mondial pour le développement durable et de leurs relations avec la promotion des partenariats dans le secteur de l'énergie. En particulier, il a été noté que :

- Les questions énergétiques étaient au premier plan des débats généraux dans plusieurs instances, depuis les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement durable jusqu'à l'examen quinquennal des résultats du Sommet du Millénaire et les préparatifs des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable;
- Le rôle joué par les gouvernements dans la définition des plans directeurs était essentiel pour créer un environnement porteur.

25. Au cours des débats, plusieurs difficultés communes rencontrées par les partenariats dans le secteur de l'énergie ont été identifiées. Il a été reconnu que :

- Les exigences rivales – être inclusif (avec un plus grand nombre de parties prenantes) ou obtenir des résultats rapides (avec un nombre réduit de partenaires) – devaient être équilibrées;
- De plus grands échanges d'informations et de meilleures méthodes de communication étaient requis;
- Des incitations plus claires pour les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les groupes de consommateurs étaient nécessaires;
- Les partenariats ayant une composition complexe et diverse exigeaient des structures de gouvernance complexes (qui requièrent beaucoup de temps et de ressources).

26. Plusieurs questions courantes et non résolues concernant les partenariats dans le secteur de l'énergie ont également été identifiées, à savoir :

- La difficulté commune posée par l'intensification des efforts et la transposition des initiatives;
- La nécessité d'avoir un financement soutenu et un plus grand nombre de sources de financement;
- La conciliation de la nature volontaire des partenariats avec les préoccupations en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle;
- Le caractère inégal des relations entre les partenaires (organisations non gouvernementales/donateurs/secteur privé);
- La nécessité de fixer des délais différents pour les différents partenaires.

Le processus d'établissement de partenariats

27. Les questions relatives au processus d'établissement de partenariats, à savoir la constitution, la gestion, la révision et le maintien d'un partenariat, ont été soulignées dans tous les débats du Forum. Deux groupes pléniers dirigés par des experts du processus d'établissement de partenariats ont donné un aperçu des

principales questions relatives à l'utilisation de partenariats comme méthode de collaboration. Les participants à cinq séances séparées ont examiné les questions du processus d'établissement de partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Les questions relatives au financement et à l'obtention de ressources, qui sont communes aux partenariats aussi bien dans le secteur de l'eau que dans celui de l'énergie, ont été examinées lors de deux séances séparées.

28. Les débats ont été centrés sur les domaines suivants pendant le processus d'établissement de partenariats : les liens intersectoriels, les structures internes de gouvernance, la commercialisation et la diffusion d'informations, le financement et l'obtention de ressources, et l'évaluation et le contrôle des partenariats.

29. Étant donné que la plupart des partenariats comprenaient des partenaires venant d'un large éventail de groupes de parties prenantes, cela présentait des difficultés pour la définition des rôles, la structure des partenariats et la communication entre les partenaires. On considérait que les partenariats efficaces étaient ceux qui s'efforçaient de tirer parti au maximum des capacités, des compétences, des réseaux et des rôles de chaque partenaire, de la manière la plus créative possible, afin de parvenir aux objectifs du partenariat. On a fait observer qu'en examinant les différentes difficultés rencontrées par chaque partie prenante (ou secteur) d'une manière transparente, les partenariats pouvaient :

- Déterminer les intérêts sous-jacents de chaque organisation partenaire;
- Compenser les faiblesses d'un partenaire grâce aux points forts d'un autre partenaire;
- Trouver des moyens de faire collaborer les partenaires d'une manière constructive;
- Mettre au point des mécanismes de prise de décisions pour parvenir à un consensus.

30. Les partenariats utilisent une vaste gamme de structures de gestion, allant d'un conseil d'administration formel à des groupes de direction informels pour les différentes questions. Bien que les structures internes de gouvernance varient selon les besoins de chaque partenariat, certaines questions communes sont apparues. À cet égard, il a été reconnu que :

- Des objectifs clairs, précis et réalistes devraient être définis dès le début;
- La communication interne était essentielle pour la gouvernance, étant donné qu'elle donnait aux partenaires l'occasion de créer des réseaux et d'avoir des interactions;
- Il fallait réduire au minimum le temps consacré à la « gestion des partenariats » et accroître au maximum le temps consacré à la mise en œuvre;
- Il y avait des avantages à ce que des entités tierces, telles que des secrétariats, gèrent le partenariat, les avantages spécifiques étant notamment la neutralité et la capacité de mobiliser un financement, comme le montre la facilitation de collectes de fonds ciblant le secteur privé et les donateurs;
- Il n'y avait pas de « taille unique » et il y avait souvent une relation inverse entre la taille d'un partenariat et la vitesse à laquelle des résultats étaient obtenus.

31. Un système de communication global et créatif, aux niveaux intérieur et extérieur, était considéré comme un élément essentiel du processus d'établissement de partenariats. À cet égard, il a été reconnu que :

- Un système de communications intérieures était nécessaire pour permettre les échanges d'informations entre les partenaires, identifier les besoins des différentes parties prenantes, améliorer la gestion et la mise en œuvre et renforcer le contrôle;
- Un système de communications extérieures était nécessaire pour permettre les échanges de données d'expérience, attirer d'autres partenaires et obtenir des sources fiables de financement;
- Les activités de diffusion d'informations permettaient de démontrer la qualité et les résultats obtenus et de motiver les partenaires à rester au sein du partenariat ainsi que d'attirer de nouveaux partenaires;
- Les échanges d'informations entre les partenariats permettaient d'éviter les doubles emplois et d'améliorer la coordination entre les différentes initiatives.

32. La mobilisation et le maintien d'une base de ressources pour les partenariats étaient l'une des difficultés souvent citée par les membres des partenariats. On a fait observer qu'à chaque stade du processus d'établissement de partenariats, des ressources différentes étaient requises. Parmi les stratégies visant à satisfaire ces besoins, les partenaires pouvaient s'engager dans une opération visant à déterminer les ressources financières et non financières que chaque partenaire pouvait fournir ou s'engager à fournir, et les résultats qui pouvaient être obtenus grâce aux contributions des partenaires plutôt qu'au moyen des contributions des donateurs extérieurs. Les participants ont pris part à une opération d'évaluation des ressources lors d'une des séances séparées. Il a été noté qu'il y avait un lien direct entre le niveau d'engagement de ressources et le niveau d'engagement du partenaire.

33. La mobilisation de ressources était également considérée comme un outil essentiel pour la formation de partenariats. Les participants ont convenu que le maintien de la base de ressources était une préoccupation importante pour tous les partenaires dès le début du processus d'établissement du partenariat. Les principaux éléments examinés étaient notamment les suivants :

- Investir le temps des partenaires dans l'évaluation, le renforcement du partenariat et l'examen des partenaires;
- Obtenir de tous les partenaires qu'ils prennent des engagements concrets concernant les ressources;
- Attribuer une valeur à toutes les ressources non financières;
- Utiliser les engagements concernant des ressources non financières pour obtenir des ressources financières;
- Obtenir des ressources de sources multiples (réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis d'une source unique);
- Reconnaître toutes les contributions de ressources.

34. Bien que les partenariats revêtent souvent la forme d'arrangements volontaires, avec des structures moins formelles, il est de plus en plus nécessaire d'évaluer et de contrôler les partenariats – sur les plans intérieur et extérieur. Une

série d'outils et de méthodes ont été examinés et il a été reconnu qu'il y avait différents bénéficiaires du contrôle et de l'évaluation (et que cela déterminerait le type d'évaluation requis). Les principales questions soulevées ont indiqué que :

- Les délais et la séquence posaient un problème potentiel, étant donné que des préoccupations avaient été soulevées au sujet de la nécessité de donner aux partenariats suffisamment de temps pour obtenir des résultats;
- La définition d'indicateurs et de mesures appropriés était une autre préoccupation. Bien que, pour certains partenariats, il y ait des objectifs/critères quantifiables ou d'autres indicateurs fondés sur les résultats, pour d'autres (par exemple ceux qui avaient pour objet d'influencer les politiques), il était difficile de définir des indicateurs;
- Les partenaires de financement et les donateurs exigeaient souvent des résultats quantifiables, auquel cas le partenariat devait faire l'objet d'une évaluation extérieure;
- Les exigences concernant l'établissement des rapports étaient souvent considérées comme prenant beaucoup de temps et de ressources, surtout lorsque le partenariat devait établir des rapports à des niveaux multiples, sur les plans intérieur et extérieur.

Exposition sur les partenariats, Place de Marrakech et autres activités

35. Outre les nombreux ateliers, débats de groupe et groupes séparés organisés dans le cadre du Forum, un certain nombre d'autres événements interactifs ont eu lieu pendant le Forum, à savoir :

- L'exposition sur les partenariats : cette activité a permis aux partenariats de montrer leurs travaux : 16 initiatives différentes ont exposé des affiches et d'autres matériaux et ont distribué des informations concernant leur partenariat;
- La Place de Marrakech : cet élément novateur du programme du Forum a été organisé pour faciliter l'établissement de réseaux et renforcer les partenariats existants et nouveaux. Les principaux aspects étaient les suivants :
  - « Demandez à un expert » : 10 experts (3 experts sur l'eau, 2 experts sur l'énergie et 5 experts sur le processus d'établissement de partenariats) étaient disponibles pour des interactions directes en face à face, afin de répondre à des questions précises sur les partenariats. Les participants au Forum pouvaient soit demander un rendez-vous soit simplement se présenter pour des consultations;
  - Des ateliers organisés « à la demande » : les participants au Forum avaient l'occasion de créer des ateliers sur des sujets de leur choix avec l'assistance de facilitateurs expérimentés qui avaient accepté d'offrir leur temps et leurs services sur une base volontaire. Cinq ateliers ont été organisés sur des questions allant des systèmes d'information pour la communication au sein des partenariats jusqu'à la création proposée d'un institut du développement durable pour l'Afrique;

- Ateliers informels et réunions de partenariats : le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a organisé un atelier sur le rôle des entreprises dans les partenariats secteur public-secteur privé. Un certain nombre de partenariats ont également profité de l'occasion donnée par le Forum pour organiser des réunions informelles de partenariats en marge du Forum.

Conclusions

36. Les partenariats donnent des résultats sur le terrain et, en même temps, contribuent à apporter des changements au niveau du système en mobilisant l'action gouvernementale, en attirant de nouvelles parties prenantes et en créant de nouveaux modèles novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

37. Un message qui a été répété par les participants était que chaque partenariat était unique et que chaque initiative avait son propre processus. La flexibilité est essentielle pour des partenariats efficaces : il n'y a pas de « taille unique ». Il y a une grande diversité en ce qui concerne la conception, la composition, les objectifs et les structures de gouvernance des différents partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

38. Un élément clef du modèle de partenariat concerne l'engagement des parties prenantes. Ces initiatives de collaboration confirment le principe qui veut que « la somme des parties est plus grande que l'ensemble » et qu'en mettant en commun leurs intérêts et leurs ressources, les partenariats peuvent parvenir à des objectifs qu'une organisation unique ne pourrait pas atteindre par elle-même. En ce qui concerne l'engagement des parties prenantes, il est nécessaire d'utiliser à la fois des processus allant du haut vers le bas et du bas vers le haut, c'est-à-dire une maîtrise à tous les niveaux. Il faut en particulier impliquer le secteur privé dans la fourniture des services et la diffusion du savoir-faire technologique ainsi que les plus pauvres parmi les pauvres, qui sont des utilisateurs finals importants. Cet objectif nécessitera des incitations claires et des stratégies imaginatives de participation. Toutes les parties prenantes doivent savoir clairement ce qu'elles apportent à la table afin de créer un « environnement porteur » pour les arrangements et de promouvoir la prise de conscience que chaque partenaire est à la fois un bénéficiaire et un donateur.

39. Les membres de partenariats ont souligné qu'il n'y avait pas de raccourci dans la formation de partenariats efficaces. Certains ont décrit la formation de partenariats comme un art plutôt qu'une science. Pour constituer des partenariats efficaces ayant une valeur à long terme, il faut un investissement initial de temps et de ressources pour constituer le partenariat et des examens réguliers afin de déterminer si le partenariat est réellement équitable, transparent et mutuellement avantageux.

40. Le Forum de Marrakech a été considéré comme un jalon important dans le dialogue sur les partenariats pour un développement durable. Il a également permis d'une manière utile aux partenariats dans les secteurs de l'eau et de l'énergie de montrer leurs résultats à un public international. Les participants ont exprimé l'espoir que ce processus de réflexion se poursuivra et que les débats sur les partenariats dans d'autres instances seront fondés sur les principes du partenariat, à savoir l'inclusion, la transparence et la participation.

41. Le présent document publié à l'issue du Forum sera présenté au début de la treizième session de la Commission du développement durable (New York, 11-22 avril 2005).

Notes

[a] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

[b] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

[c] Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.